

# PRÉAVIS N° 57/2017

## AU CONSEIL COMMUNAL

### **Crédits supplémentaires 1<sup>re</sup> série au budget 2017**

Demande de crédits supplémentaires de CHF 261'000.- au budget 2017, partiellement compensés à hauteur de CHF 257'000.-, pour un montant net de CHF 4'000.-

**Délégué municipal : M. Claude Uldry**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 12 septembre 2017 à 20h
Lieu	Salle des Maquettes, place du Château 3, 3e étage

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet deux demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- Service des sports, manifestations et maintenance : un dépassement partiellement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire au sein de l'Unité de maintenance ;
- Service de l'administration générale : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire suite à des vacances de postes.

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de compétence municipale et font l'objet d'une décision ad hoc de la Municipalité. Votre Conseil sera renseigné sur ces crédits dans le cadre de la brochure sur les comptes de l'exercice 2017.

## **2. Justification des crédits supplémentaires**

### **Service des sports, manifestation et maintenance**

#### Personnel auxiliaire à l'Unité de maintenance

Certains collaborateurs de l'Unité de maintenance se trouvent encore en incapacité partielle ou complète de travailler. Pour pallier ces absences de longue durée, du personnel auxiliaire a dû être engagé. Ainsi, un crédit supplémentaire de CHF 164'000.- est demandé, crédit qui sera porté au compte N° 340.3012.00 – *Salaires personnel auxiliaire*.

Ce dépassement est partiellement compensé de la manière suivante :

- Augmentation du compte N° 130.4361.00 – *Remboursement de traitements « maladie » (Commune)* à hauteur de CHF 160'000.-

<b>Compte</b>	<b>Crédit au budget 2017</b>	<b>Dépenses attendues au 31 décembre 2017</b>	<b>Dépassement</b>	<b>Compensation</b>	<b>Dépassement net</b>
340.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	0.-	164'000.-	164'000.-	160'000.-	4'000.-

### **Service de l'administration générale et relations extérieures**

#### Personnel auxiliaire au Service de l'administration générale

Suite à des vacances de postes, le Service de l'administration générale a dû faire appel à du personnel auxiliaire pour remédier au manque d'effectif.

Ainsi, un dépassement de crédit de CHF 97'000.- est projeté sur le compte N° 110.3012.00 – *Salaires personnel auxiliaire*. Ce dépassement est néanmoins compensé de la manière suivante :

- Diminution du compte N° 115.3012.00 – *Personnel auxiliaire* à hauteur de CHF 26'000.-
- Diminution du compte N° 115.3011.00 – *Traitements* à hauteur de CHF 71'000.-

Compte	Crédit au budget 2017	Dépenses attendues au 31 décembre 2017	Dépassement	Compensation	Dépassement net
110.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	64'000.-	161'000.-	97'000.-	97'000.-	0.-

### 3. Incidences financières

Les incidences chiffrées de ce qui précède sont les suivantes :

#### **Sport, manifestations et maintenance**

340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	164'000.-
<i>Compensé partiellement par :</i>		
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	- 160'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	4'000.-

#### **Service de l'administration générale**

110.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	97'000.-
<i>Compensé par :</i>		
115.3012.00 – Personnel auxiliaire	CHF	- 26'000.-
115.3011.00 - Traitements	CHF	- 71'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

Ainsi, le montant total des crédits budgétaires supplémentaires demandés s'élève à CHF 261'000.-, le montant net est lui de CHF 4'000.-.

Précisons que les calculs ont été effectués à partir de la situation à la fin du mois de juin 2017. Sur cette base, les dépenses et revenus ont été extrapolés jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits budgétaires supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2017.

### 4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Ils sont liés à des remplacements de personnel suite à des absences et maladies, ou à des vacances de postes, et cela ne pouvait être anticipé au moment de l'élaboration du budget 2017. Elle invite donc votre Conseil à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires partiellement compensés.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**Vu** le préavis N° 57/2017 intitulé « Crédits supplémentaires 1<sup>re</sup> série au budget 2017 »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 164'000.- au Service des sports, manifestations et maintenance, crédit partiellement compensé comme suit :

340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	164'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	- 160'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	4'000.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 97'000.- au Service de l'administration générale, crédit entièrement compensé comme suit :

110.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	97'000.-
<i>Compensé par :</i>		
115.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	- 26'000.-
115.3011.00 – Traitements	CHF	- 71'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 juillet 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia